



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 AVRIL 2024**

Le Conseil d'administration s'est réuni le douze du mois d'avril deux mil vingt-quatre à 14h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : Mme HARAN Corinne, M. MAISTERRENA Didier, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, Mme THOMAS Nélize, membres élus.

: Mme GRACIET Danièle, Mme HIRIBARREN Marie M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, Mme MEILLEURAT Martine, Mme SALABERRY PICOT Victoire membres nommés.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme FAVRE Nathalie,  
Mme OURKHIA Annette  
M. AGUERRE Roger

Nombre de membres en exercice : 17	Date de la convocation : 29 mars 2024
Nombre de membres présents : 14	Date d'affichage :
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14	Pour : 14 Contre : Abstention :

**Délibération n° 2024/12**

**Approbation des comptes de gestion du budget du C.C.A.S. et du budget annexe de l'Ehpad Adarpea**

M. le Président expose aux membres du conseil d'administration que les comptes de gestion pour chaque budget sont établis par Monsieur le Trésorier à la clôture de l'exercice, qui affirme que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour les divers budgets pendant l'année 2023.

L'autorité Territoriale vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative à l'issue du vote de l'organe délibérant.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil d'administration en même temps que les comptes administratifs.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver les opérations retracées dans les comptes de gestion et les résultats de l'exercice du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EHPAD Adarpea.

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'Administration :

**APPROUVE** les comptes de gestion du Centre Communal d'Action Sociale et de l'EHPAD Adarpea ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE  
64200 ARCANGUES



Philippe ECHEVERRIA

Le secrétaire de séance,



Didier MAISTERRENA